

REPUBLIQUE FRANCAISE

**METROPOLE DU GRAND PARIS**

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL METROPOLITAIN  
DU JEUDI 18 FEVRIER 2016**

## ORDRE DU JOUR

1/	Adoption du procès-verbal de la séance d'installation du conseil de la Métropole du Grand Paris du vendredi 22 janvier 2016.....	20
<b>A/</b>	<b>GOUVERNANCE</b>	
2/	Election du huitième conseiller métropolitain membre du bureau de la Métropole du Grand Paris.....	20
3/	Délégation d'attributions du conseil de la Métropole du Grand Paris au Président.....	21
4/	Délégation d'attributions du conseil de la Métropole du Grand Paris au Bureau.....	22
5/	Création de la Commission d'Appel d'Offres : composition et désignation des conseillers métropolitains appelés à y siéger.....	22
6/	Création de la commission du règlement intérieur du conseil de la Métropole du Grand Paris : composition et désignation des conseillers métropolitains appelés à y siéger.....	23
7/	Création et composition des huit commissions thématiques métropolitaines.....	24
8/	Désignation des conseillers métropolitains appelés à siéger au sein des huit commissions thématiques métropolitaines	
<b>B/</b>	<b>ORGANISMES EXTERIEURS</b>	
9/	Désignation des représentants titulaires et suppléants de la Métropole du Grand Paris au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH).....	27
10/	Désignation des représentants titulaires et suppléants de la Métropole du Grand Paris à l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France (EPFIF).....	28
11/	Désignation d'un représentant titulaire et de son suppléant de la Métropole du Grand Paris à l'Etablissement Public Paris Saclay.....	30
<b>C/</b>	<b>FINANCES</b>	
12/	Convention entre la Métropole du Grand Paris et la ville de Paris pour la gestion comptable.....	31
13/	Point d'information sur la notification des attributions de compensation provisoires 2016 aux communes membres de la Métropole du Grand Paris.....	10
<b>D/</b>	<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	
14/	Rapport d'information sur l'affiliation de la Métropole du Grand Paris au Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne (CIG).....	32

L'an deux mille seize, le jeudi 18 février à 9h15, les membres du Conseil de la Métropole du Grand Paris (MGP), régulièrement convoqués individuellement et par écrit le 10 février 2016 par Monsieur Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, se sont réunis dans l'hémicycle du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE), Place d'Iéna à Paris, sous la présidence de Monsieur Patrick OLLIER, Député-Maire de Rueil-Malmaison, Président élu de la Métropole du Grand Paris.

Le nombre de conseillers en exercice est de deux cent neuf (209).

**ETAIENT PRESENTS :** Dominique Adenot, Manuel Aeschlimann, Sylvie Altman, Éric Azière, Denis Badré, Pierre-Christophe Baguet ( jusqu'à 10h02), Dominique Bailly, Patrick Balkany, Catherine Baratti-Elbaz, Julien Bargeton (jusqu'à 10h31), Jean-Pierre Barnaud (jusqu'à 10h27), Christiane Barody-Weiss, Jacques Baudrier, Pascal Beaudet, Patrick Beaudouin, Jacqueline Belhomme, David Belliard, Zacharia Ben Amar (jusqu'à 10h50), Jacques-Alain Benisti, Éric Berdoati, Jean-Didier Berger (jusqu'à 10h37), Jean-Didier Berthault, Patrice Bessac, Julie Boillot, Jean-Paul Bolufer, Nicolas Bonnet-Oulaldj, Alain-Bernard Boulanger (jusqu'à 11h07), Geoffroy Boulard, Céline Boulay-Espéronnier, Michel Bourgain, Philippe Bouyssou , Patrick Braouezec , Jean-Marie Brétilon, Daniel Breuiller, Jean-Jacques Bridey, Galla Bridier, Jean-Bernard Bros, Ian Brossat, Colombe Brossel, Frédérique Calandra, Patrice Calmégane (jusqu'à 10h47), Christian Cambon (jusqu'à 11h15), Vincent Capo-Canellas, Gilles Carrez (jusqu'à 10h55), Luc Carvounas, Laurent Cathala, Éric Cesari, Régis Charbonnier, Raymond Charresson, Jacques Chaussat, Hervé Chevreau (jusqu'à 10h58), Claire Clermont-Tonnerre (de), Yves Contassot, Gérard Cosme, Jérôme Coumet, Daniel-Georges Courtois, François Dagnaud, Philippe Dallier, Stéphanie Daumin, Stéphane De Paoli, William Delannoy, Richard Dell'Agnola, Christian Demuyck, Tony Di Martino (jusqu'à 11h), Olivier Dosne, Patrick Douet, Didier Dousset (jusqu'à 10h59), Carole Draï, Corentin Duprey (jusqu'à 10h22), Christian Dupuy, Nathalie Fanfant, Jean-Paul Faure-Soulet, Yvan Femel (jusqu'à 11h07), Rémi Féraud, Léa Filoche, Michel Fourcade (jusqu'à 10h22), Vincent Franchi, Jean-Baptiste Froment (de), Afaf Gabelotaud, Bernard Gauducheau, Jean-Michel Genestier (jusqu'à 11h08), Sylvie Gerinte, Jean-Jacques Giannesini (à partir de 10h50), Christophe Girard (jusqu'à 10h58), Claude Goasguen, Nicole Goueta, Philippe Goujon, Emmanuel Grégoire (jusqu'à 10h45), Didier Guillaume, Jean-Jacques Guillet (jusqu'à 11h07), Daniel Guiraud, Antoine Guisepponne, François Haab (jusqu'à 10h14), Sakina Hamid, Marie-Laure Harel (à partir de 10h), Eric Héléard (jusqu'à 11h07), Michel Herbillon (jusqu'à 11h05), Anne Hidalgo, Thierry Hodent, Frédéric Hocquard, Ivan Itkovitch, Christine Janodet, Patrick Jarry (jusqu'à 10h47), Halima Jemni, Bruno Julliard, Philippe Juvin, Marie Kennedy, Jean-Claude Kennedy, Bertrand Kern, Olivier Klein, Marie-Pierre La Gontrie (de) (jusqu'à 10h40), Laurent Lafon (jusqu'à 10h55), Jean-Christophe Lagarde (jusqu'à 10h05), Jean-François Lamour, Philippe Laurent, Christine Lavarde-Boëda, François Le Clec'h, Patrice Leclerc, Françoise Lecoufle, Catherine Lécuyer, Marie-Christine Lemardeley, Xavier Lemoine, Michel Leprêtre, Marie-

Pierre Limoge, Séverine Maroun, Hervé Marseille, Jacques JP Martin, Pierre-Yves Martin, Valérie Mayer-Blimont, Claire Mayoly-Florentin, Fadila Mehal, Éric Mehlhorn, Virginie Michel-Paulsen, Jean-Louis Missika, Joëlle Morel (à partir de 10h49), Georges Mothron, Gauthier Mouglin, Christophe Najdovski, Frédéric Nicolas, Jean-Marc Nicolle (jusqu'à 11h14), Pascal Noury, Patrick Ollier, Anne-Constance Onghena, Didier Paillard, Philippe Pemezec, Mao Peninou, Carine Petit, Gilles Poux , Danièle Prémel, Raphaëlle Primet, Yves Révillon, Laurent Rivoire, André Santini, Marielle Sarnez (de)(jusqu'à 9h55), Gilles Savry, Eric Schlegel, Marie-Christine Segui (jusqu'à 11h07), Jean-Yves Senant, Georges Siffredi, Sylvie Simon-Deck, Anne Souyris, Jean-Pierre Spilbauer (jusqu'à 11h04), Dominique Stoppa-Lyonnet, Anne Tachene, Michel Teulet, Sylvine Thomassin (jusqu'à 10h45), Yves Thoreau, Patricia Tordjman (à partir de 10h39), Georges Urlacher (jusqu'à 11h07), Martine Valleton, Corinne Valls, François Vauglin (jusqu'à 10h23), Alain Vedere (jusqu'à 10h45), Pauline Véron, Dominique Versini, Alexandre Vesperini, Jean-Marie Vilain, Jean-François Voguet.

**ETAIENT REPRESENTES :** Marie-Hélène Amiable (pouvoir à Jacqueline Belhomme), François Asensi (pouvoir à Dominique Adenot), Marinette Bache (pouvoir à Bruno Julliard), Françoise Baud(pouvoir à Michel Leprêtre), Sylvain Berrios (pouvoir à Carole Draï), Jean-Noël Chevreau (pouvoir à Bernard Gauducheau), Marie-Carole Ciuntu (pouvoir à Jean-Paul FAURE-SOULET), Jean-Christophe Fromantin (pouvoir à Hervé Chevreau), Jacques Gautier (pouvoir à Patrick Ollier),Eric Grillon (pouvoir à Sakina Hamid), Vincent Jeanbrun (pouvoir à Richard Dell'Agnola), Nathalie Kosciusko-Morizet (pouvoir à Marie-Laure Harel), Grégoire La Roncière (de) (pouvoir à Jean-Jacques Guillet ), Jean-Yves Le Bouillonnet (pouvoir à Daniel Guiraud), Eric Lejoindre (pouvoir à Emmanuel Grégoire), Jacques Mahéas (pouvoir à Olivier Klein), Brigitte Marsigny (pouvoir à Philippe Dallier), Jean-Loup Metton (pouvoir à André Santini), Rémi Muzeau (pouvoir à Manuel Aeschlimann), Jean-Charles Negre (pouvoir à Patrice Bessac), Robin Reda (pouvoir à Éric Mehlhorn), Jean-Pierre Schosteck (pouvoir à Jean-Didier Berger) ,Azzedine Taïbi (pouvoir à Patrice Leclerc),Ludovic Toro (pouvoir à Philippe Laurent), Laurent Vastel (pouvoir à Hervé Marseille), Marielle Sarnez (de)(pouvoir à Didier Dousset à partir de 9h55), Pierre-Christophe Baguet (pouvoir à Gautier MOUGIN à partir de 10h02), Marie-Pierre La Gontrie (de) (pouvoir à Catherine Baratti-Elbaz à partir de 10h40), Corentin Duprey (pouvoir à Tony Di Martino à partir de 10h22), Michel Fourcade ( pouvoir à Corinne Valls à partir de 10h22), Jean-Jacques Giannesini (pouvoir à Daniel Georges Courtois jusqu'à 10h50).

**ETAIENT ABSENTS :** Stéphane Gatignon, Gérard Guille, Carinne Juste, Franck Le Bohellec, Thierry Meignen, Sophie Vally,

**M. le Président.**- J'ouvre cette séance.

Il faut tout d'abord que je désigne un Secrétaire de séance. Je propose Ivan Itzkovitch.

Je vais demander immédiatement à Ivan Itzkovitch de procéder à l'appel nominal des membres de notre Conseil Métropolitain. En attendant qu'il arrive à la tribune, je vous signale qu'à l'issue de notre conseil, il y aura un point presse. Celles et ceux qui souhaitent y participer seront les bienvenus.

*M. Itzkovitch fait l'appel.*

Le quorum est atteint. L'assemblée peut valablement délibérer.

Un rappel au règlement, Monsieur Lagarde ?

**M. LAGARDE.**- Monsieur le Président, un rappel au règlement. J'imagine que tout le monde partagera ici qu'à partir du moment où on signe à l'entrée, l'appel des 209 conseillers n'est pas nécessaire à chaque séance. C'était une suggestion que je voulais vous faire.

*Applaudissements.*

**M. le Président.**- C'est quasiment ce que j'allais dire. Un quart d'heure d'appel, c'est insupportable. Comme c'est la première séance depuis notre installation, je pensais qu'il fallait faire l'appel. Pour la prochaine séance, nous allons trouver un système plus rapide qui permettra de constater, soit par les cartes que l'on distribue, soit par les signatures à l'entrée, que l'hémicycle est rempli.

Merci de votre bonne suggestion, Monsieur Lagarde. Ainsi, la démocratie fonctionne.

Mes chers collègues, il faut qu'en deux heures et demie, nous terminions cette séance. Je voulais simplement, en début de séance, saluer le travail réalisé à trois ou quatre personnes pour préparer cette séance et mettre en ordre de marche notre Métropole. Cela n'a pas été facile car nous squattons les locaux de la mission de préfiguration et, à ce sujet, je tiens à remercier le préfet Lucas et toute l'équipe de la mission qui s'est mise à notre disposition. Nous sommes installés dans les bureaux et à trois ou quatre, avec le Préfet et ses collaborateurs, nous avons préparé ce Conseil Métropolitain et fait avancer les choses. Par exemple, sur le plan des finances, et j'en profite pour remercier Gilles Carrez, nous y sommes

allés, moi le matin et lui l'après-midi, pour préparer les délibérations. Dès le premier jour, il s'est mis au travail avec Denis Badré pour préparer les documents financiers.

Tout à l'heure, je vous proposerai d'écouter M. Carrez, Vice-Président délégué aux finances car il a un impératif ; nous allons changer l'ordre du jour pour lui permettre de s'exprimer sur les travaux déjà réalisés.

En ce qui me concerne, je vous signale que j'ai signé les 131 lettres d'attributions de compensation provisoires. J'espère que tout le monde les a reçues et qu'elles correspondent aux chiffres que vos services avaient calculés. Pour une Métropole qui démarre, ce n'est pas si mal.

Ensuite, nous avons mis en place les délégations que je vais lister dans un instant, ce qui a été un travail considérable. Bien sûr, les groupes avaient leur mot à dire. Il a fallu que nous envoyions une grille de délégations possibles, que chacun fasse son choix ou plusieurs choix. J'ai fait en sorte de respecter les choix de chacune et chacun des membres du Bureau. Chaque membre du Bureau a une délégation qui correspond à son choix. Cela n'a pas été facile, mais nous y sommes arrivés ; les dernières ont été données hier après-midi.

Ensuite, nous avons préparé les commissions thématiques. Nous allons donner tout à l'heure la liste des membres inscrits dans les commissions. Nous avons supprimé la commission réseaux énergétiques à cause de problèmes d'ordre matériel qui n'étaient pas réglables. Nous avons rajouté, avec l'accord des responsables des groupes, une commission aménagement du territoire métropolitain qui, effectivement, manquait. Chacun a pu s'inscrire. Je remercie la participation des Présidents des groupes qui nous ont aidés à trouver les bonnes solutions dans une ambiance très constructive, ce qui est positif. Ces commissions seront installées.

Nous avons mis en place une commission du règlement intérieur qui va se réunir dans la semaine de telle sorte que nous puissions avoir, dans le mois qui vient, une ébauche de règlement et que dans les deux mois, on puisse adopter un règlement intérieur. Il y a des discussions très fortes, nous nous sommes fait donner les règlements intérieurs de collectivités à peu près identiques à la nôtre pour qu'on puisse avoir des bases de départ et qu'on essaie de prendre ce qui est bien fait ailleurs.

Nous avons également travaillé sur les locaux. Ce que je vous dis maintenant, je ne vous le dirai pas après, c'est du temps gagné. Nous avons l'intention de nous installer dans des locaux où nous pourrions travailler d'une manière raisonnable avec un prix de loyer *a minima*. Nous avons travaillé avec la Caisse des Dépôts et avons visité un immeuble, le Be Open, près de la gare d'Austerlitz....

*Réactions dans l'hémicycle*

Est-ce que je peux vous dire qu'il m'a été proposé un étage d'une tour de La Défense ? Est-ce que je peux vous dire que j'ai refusé, alors que j'habite à un quart d'heure ?

*Applaudissements*

Je ne vous demande pas d'applaudir. J'essaie d'avoir des ondes favorables aux demandes qui sont faites. L'Est et l'Ouest, je ne veux plus qu'on en parle. J'ai demandé que les locaux qui seront trouvés soient dans l'Est de Paris. La gare d'Austerlitz est plutôt dans l'Est de Paris ; ceux qui viennent des Hauts-de-Seine auront 1 h 30 en voiture ; personnellement, j'irai en RER.

*Réactions dans l'hémicycle*

Je pense que c'est une bonne formule qui, sur le plan de la symbolique, correspond aux engagements que vous avez souhaité que l'on prenne. Je respecte profondément la volonté qui s'est exprimée et j'espère qu'ainsi (si on arrive à régler, d'ici le mois de juin, avec la Caisse des Dépôts et la Ville de Paris la location de ces locaux qui sont en voie d'achèvement, Mme Hidalgo nous a beaucoup aidés, je tiens à l'en remercier) les locaux pourront être accessibles à la Métropole au mois de septembre.

C'est l'objectif que nous nous sommes fixé, j'espère que nous allons réussir à l'atteinte.

Il est évident que nous n'allons pas rester à demeure dans le CESE qui a la gentillesse de nous héberger. Cela ne dure qu'un temps. Des discussions positives ont été engagées avec la Région et elles sont tellement positives que je pense que nous aurons à siéger dans l'hémicycle de la Région (j'attends les confirmations officielles). Cela mettra un terme à certaines polémiques et cela démontrera que nous sommes parfaitement capables d'être

complémentaires et partenaires, tous ensemble. Valérie Pécresse m'a donné des informations très confiantes pour que je puisse aujourd'hui vous faire part de cette décision.

Nous avons travaillé au niveau de l'expression. Je vais vous démontrer aujourd'hui que la Métropole existe. Vous allez en avoir la preuve tout de suite si la technique veut bien me suivre. Nous avons même imaginé qu'elle puisse être incarnée par un projet de logo que je vais vous soumettre à l'instant.

Voilà le logo sur lequel nous avons travaillé (*à l'écran*). Je remercie les équipes qui ont travaillé en huit jours là-dessus. C'est un logo qui reprend l'expression du périmètre de la Métropole qui est schématisé en rouge, qui permet de voir le rayonnement de la Métropole sur les territoires extérieurs avec les points et, bien entendu, la Ville de Paris en son milieu. Ce logo, si vous êtes d'accord, sera le symbole de notre Métropole qui sera ainsi identifiée à tout moment, y compris dans les colloques auxquels un certain nombre d'entre nous nous participons. J'étais, avec M. Braouezec, à un colloque de la Caisse des Dépôts. Nous étions avec la Maire de Paris hier soir à une manifestation importante pour les Jeux Olympiques.

Je voulais vous dire simplement qu'avec vous devant moi et le logo derrière, j'ai le sentiment qu'aujourd'hui, la Métropole existe.

**M. BALKANY.**- Monsieur le Président, je voudrais faire une suggestion sur votre logo. Ne pourrait-on pas remplacer le noir par du bleu afin que ce logo soit au moins bleu blanc rouge ?

**M. le Président.**- C'est du bleu.

**M. BALKANY.**- Alors le bleu de France.

**M. le Président.**- Le logo, je l'ai voulu en bleu aussi. Le Préfet Lucas me dit que cela ressort moins sur cet écran. Peut-être que le bleu est un peu trop marine et qu'on peut faire un peu plus clair. Je suis d'accord avec cet amendement, Monsieur Balkany.

Peut-on le considérer comme le logo de la Métropole ?

**M. le Président.**- Je vous demande de voter.

**M. BAGUET.**- Un mot sur le logo. C'est très intéressant car Paris garde son unité mais nous, les villes de banlieue, sommes éclatés façon puzzle, pour faire référence au cinéma.



**M. le Président.-** M. Baguet n'a pas bien compris ce que j'ai dit. Le périmètre de la Métropole dont tu fais partie, c'est le rouge. Tu es à l'intérieur, avec les 131 villes qui y sont. Seule, la Ville de Paris ressort particulièrement car il ne vous a pas échappé que Paris est la capitale de la France, qu'elle est la ville la plus importante de la Métropole et que les villes de banlieue sont autour de la Ville de Paris.

*Il est procédé au vote*

**12 voix contre.**

**La majorité des conseillers vote pour.**

J'ai voulu marquer les esprits sur notre volonté d'exister. Un logo fait partie de ce qui marque les esprits. Si vous pensez qu'il faut changer le logo, nous le changerons.

Je vais maintenant appeler Gilles Carrez qui va faire le point sur les finances.

**Dans l'hémicycle.-** Les groupes interviendront après Gilles Carrez ?

**M. le Président.-** Non. Si les groupes ont des choses à dire, c'est normal qu'ils les disent, mais ce sera à la fin du Conseil. Nous avons des décisions à voter, elles ont été adoptées par les groupes qui les ont acceptées. Nous n'allons pas refaire des débats avec les groupes en début de Conseil. Je n'ai jamais envisagé cela.

Après l'intervention de Gilles Carrez, je vous donnerai les délégations afin que nous puissions valider tous ensemble le travail des groupes. Si vous voulez vous exprimer sur les délibérations, pas de souci.

Je passe la parole au Vice-Président chargé des finances, Gilles Carrez.

## **C/ FINANCES**

### **13/ Point d'information sur la notification des attributions de compensation provisoires 2016 aux communes membres de la Métropole du Grand Paris**

**M. CARREZ.**- Patrick Ollier, notre Président, m'a demandé de présenter le plus simplement possible les aspects financiers et en particulier les relations entre la Métropole du Grand Paris, les Communes, les établissements publics territoriaux et la Métropole du Grand Paris.

Tout d'abord, merci à Patrick Ollier de m'avoir confié la responsabilité des finances.

Je voudrais dire d'emblée que dans cette responsabilité, il y a deux priorités :

La première, c'est vraiment, dans cette première phase, de protéger le mieux possible les finances de nos communes. C'est un point qui me paraît fondamental.

La seconde est de défendre les intérêts financiers de la Métropole du Grand Paris dans les relations avec l'État.

Derrière cela, il y a notamment des questions compliquées de calcul de la dotation globale de fonctionnement qui doit revenir, dès 2016, à la Métropole du Grand Paris. C'est très important car l'injection de ces sommes qui viennent de l'extérieur représente en réalité la marge de manœuvre de la Métropole du Grand Paris. Du fait du principe de neutralité financière que je vais décrire là, toutes les recettes que perçoit la MGP depuis le 1<sup>er</sup> janvier doivent être compensées, restituées aux communes ou aux établissements publics intercommunaux qui les percevaient auparavant.

On va partir du schéma général en s'intéressant à la relation entre la Métropole du Grand Paris et les communes. Cette relation entre la MGP et les communes fait l'objet d'attribution de compensations métropolitaines qui viennent de vous être notifiées ; chacun d'entre nous a reçu un courrier du Président de la Métropole. Ces attributions de compensations métropolitaines consistent, pour la MGP, à restituer aux communes ce qui leur a été enlevé, sur la base des comptes de l'an dernier, c'est-à-dire des comptes de 2015.

Il convient de distinguer deux catégories de communes : les communes dites isolées qui n'étaient pas auparavant dans un EPCI et celles qui faisaient partie d'un EPCI.

S'agissant des communes isolées, la restitution qui a été faite porte sur la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) sur la base 2015, plus les différents impôts économiques qui ont été attribués aux communes depuis la réforme de la taxe professionnelle de 2010, plus une dotation qui s'appelle la dotation de compensation part salaire qui est issue de la précédente réforme de la taxe professionnelle, dite réforme Strauss-Kahn des années 1999-2000, qui a consisté à remplacer un morceau de la taxe professionnelle, la partie salaire, par une dotation, sur la base 2015, à restituer aux communes isolées la contribution foncière des entreprises, la CFE, toujours sur la base 2015, alors même que cette CFA va être perçue par l'établissement public territorial. Bien qu'elle soit perçue par l'établissement public territorial, c'est la MGP qui la restitue aux communes.

S'agissant des communes ex EPCI, celles-ci bénéficient, là aussi par le biais de la MGP et non pas des Établissements Publics Territoriaux, des attributions de compensation que leurs versaient auparavant les EPCI. La MGP se substitue aux EPCI préexistant cette attribution de compensation.

Au delà de cette attribution de compensation, comme pour les communes isolées, la MGP verse également, dans son attribution de compensation métropolitaine, la contribution part salaire qui était auparavant perçue par les EPCI existants.

S'agissant de cette contribution part salaire, vous avez dû avoir quelques difficultés à retrouver les chiffres. Pour les communes qui étaient dans les EPCI, cette compensation part salaire était versée aux EPCI, parfois depuis leur création au début des années 2000. Comme elle est versée par la Métropole, commune par commune, il a fallu la ventiler à nouveau, la reconstituer historiquement depuis qu'elle existe, c'est-à-dire depuis 2004. Nous avons à votre disposition tous les calculs si jamais il y a des divergences dans les notifications que vous a envoyées notre Président.

Par ailleurs, est appliqué un principe de stricte neutralité financière dans la mesure où, dans cette attribution de compensation métropolitaine que vous venez de recevoir, il n'y a aucune déduction au titre des dépenses de la Métropole en 2016. On considère que les dépenses que fera la Métropole restent à la charge de la Métropole. Bien entendu, ces dotations sont fixées sur les bases 2016. C'est une sorte de photographie, elles vont être

gelées. Le versement de ces attributions de compensation va être mensuel et va démarrer au mois de mars.

Le calcul est provisoire pour les raisons suivantes :

D'une part, la CVAE 2015 n'est pas totalement définitive. Même si elle porte sur des bases 2014, il y a encore des ajustements à faire.

D'autre part, s'agissant de la contribution foncière des entreprises, il y a des problèmes d'allocations, certaines remontent à la nuit des temps (par exemple, la Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle (DCTP) date de 1987) d'autres qui sont liées à la politique de la Ville. Il y aura peut-être quelques ajustements à faire mais je passe sur ce point.

Voilà pour la flèche rouge MGP vers les communes.

Nous allons maintenant parler des contributions des communes à leurs Établissements Publics Territoriaux, la flèche bleue. Là aussi, je distingue entre les communes isolées et les ex-EPCI.

Pour les communes isolées, c'est très simple, leurs contributions seront égales aux compétences qu'elles vont transférer aux Établissements Publics Territoriaux en 2016. Comme il y a des compétences obligatoires, il y aura bien sûr des dépenses à prendre en compte ; ce calcul va se faire dans le cadre des Commissions Locales d'Évaluation des Transferts de Charge (CLECT) qui commencent à se mettre au travail dans nos EPT.

Par ailleurs, au delà de la compensation des transferts de dépenses liés aux transferts de compétences, il y aura également à calculer la petite quote-part de prise en charge des frais de structure de ces EPT car aujourd'hui, ces Établissements Publics Territoriaux fonctionnent avant tout à partir des ressources des EPCI préexistants, tels que communautés d'agglomérations ou communautés de communes.

S'agissant de cette évaluation, la compensation de ces transferts de charge aux EPT se fera à partir d'une fraction d'impôt ménages de ces communes isolées qui sera prélevé par la fiscalité, taxe d'habitation ou foncier bâti de ces communes.

Les communes ex EPCI doivent restituer aux Établissements Publics Territoriaux les ressources que leur attribue la Métropole du Grand Paris et qui, auparavant, appartenaient aux intercommunalités préexistantes. C'est le cas de la dotation de compensation part salaire dont j'ai parlé tout à l'heure. Elle était perçue par les EPCI, elle est rendue aux communes par le biais de la MGP. Il faut que les communes la rendent aux EPT.

Les communes qui étaient en EPCI doivent restituer aux EPT la fraction d'impôt ménages qui est l'ex part additionnelle de la taxe d'habitation, qui auparavant allait au département, qui a été affectée, avec la réforme de la taxe professionnelle de 2010, soit aux communes, soit aux EPCI. Elles doivent rendre aux EPT cette part additionnelle de taxe d'habitation.

Je termine par la flèche violette qui remonte des EPT à la Métropole du Grand Paris. On distingue les communes isolées et les communes ex EPCI. Pour les communes isolées, c'est très simple, au titre de l'EPT, doit être rendue à la Métropole du Grand Paris la contribution foncière des entreprises. C'est la Métropole du Grand Paris qui la reverse aux communes isolées. L'EPT qui perçoit la CFE depuis le 1<sup>er</sup> janvier doit la rendre, mais sur la base 2015, il gardera l'accroissement éventuel, que l'on souhaite tous, de 2016.

S'agissant des communes ex EPCI, c'est beaucoup plus compliqué. Je me borne à évoquer le principe qui est que l'EPT devra verser à la Métropole du Grand Paris la différence entre ce qui restait à l'ancien EPCI et ce qui reste aujourd'hui à l'EPT au titre des communes ex EPCI. Cette différence sera en général positive. Pourquoi ? Pourquoi restera-t-il plus à l'EPT que ce qu'il avait auparavant ? Tout simplement parce que c'est la Métropole du Grand Paris qui verse aux communes ex EPCI l'attribution de compensation. Elle aurait pu être versée directement aux communes ex EPCI, mais on a préféré faire beaucoup plus simple en la faisant transiter par la MGP. Ces flux financiers, qui sont en général positifs, qui vont des EPT vers la MGP, s'appellent, au titre des anciennes communes ex EPCI, la dotation d'équilibre. Les montants des dotations de communes ex isolées, c'est-à-dire les montants de CFE 2015, sont connus. Les montants de dotation d'équilibre au titre des communes ex EPCI sont calculés et disponibles. Je vous invite, pour les EPT comprenant des EPCI, c'est le cas de tous, de vérifier les calculs. Ils sont disponibles, ils ont été faits par la mission de préfiguration en liaison avec les DGCL. Comme c'est un peu compliqué, il faudrait que dans les jours qui viennent, vous vérifiiez si les calculs sont bons.

Je termine par un dernier aspect qui n'est pas négligeable, les flux de trésorerie. Il faut éviter que l'articulation de ces différents flux qui fonctionnent en boucle ne conduise à assécher en trésorerie la MGP, les EPT ou les communes. Il y a donc un réglage des encaissements et des décaissements qui va ressembler à de l'horlogerie suisse.

Dans cette affaire, la priorité est la sauvegarde des flux de trésorerie de nos communes, qu'elles ne se retrouvent pas avec des problèmes de trésorerie qui leur tombent dessus du jour au lendemain.

En conclusion, j'appelle l'attention sur le cas des communes ex EPCI. Elles auront le devoir d'alimenter le plus rapidement possible les Établissements Publics Territoriaux auxquels elles appartiennent dorénavant, au titre de ce qu'elles perçoivent aujourd'hui, par le biais de la MGP, et qui était perçu auparavant par les EPCI. En clair, elles devront restituer le plus rapidement possible la part additionnelle de taxe d'habitation qui, auparavant, était à l'EPCI ainsi que la dotation part salaire qui était aussi touchée par l'EPCI.

Nous reparlerons de tout cela prochainement.

Merci de votre attention.

*Applaudissements.*

**M. le Président.**- Merci à Gilles Carrez qui, avec Denis Badré et notre équipe, a fait un travail remarquable et très rapidement. Je pense que tout le monde a parfaitement compris le système, je vous ai vu suivre avec attention !

À partir de son document, nous allons faire une note de synthèse qui vous sera adressée à chacune et chacun d'entre vous, juste pour rafraîchir la mémoire de celles et ceux qui auraient pu oublier ceci ou cela dans l'excellent exposé de Gilles. Nous ferons cela la semaine prochaine.

**M. BERDOATI.**- Une question pour Gilles Carrez. Je ne suis pas sûr de la véracité de ce que je pense.

Dans le cadre de la CVAE, si j'ai bien compris, il y a un distinguo pour le reversement qui va s'observer entre les ex-communes isolées et les communes ex-membres de l'EPCI. Le distinguo est que les ex-communes isolées, ce qui est un comble, auront la garantie de

l'année N - 1 en versement, alors que les ex-communes membres d'un EPCI pourront avoir le dégrèvement de la baisse de la CVAE si elle a lieu. Il me semble, si cette affirmation est vérifiée, qu'il y a un traitement inégal. On nous a poussés, pendant des années, à aller dans l'EPCI après les lois Chevènement et, finalement, on s'aperçoit que les communes membres d'un EPCI se trouveraient défavorisées.

**M. le Président.**- Gilles Carrez va répondre à Eric Berdoati, mais nous n'allons pas faire un débat sur ce qui a été dit. Il s'agit d'une information, le débat aura lieu plus tard.

**M. CARREZ.**- On ne peut pas dire cela pour la raison suivante :

La CVAE 2015 était perçue auparavant par l'EPCI pour les communes ex-EPCI ; donc, d'une certaine manière, elle a été intégrée dans l'attribution de compensation qui est reversée à ces communes ex-EPCI par le biais de la MGP, également sur la base 2015. Il n'y a pas d'inégalité de traitement du point de vue de la CVAE, à telle enseigne d'ailleurs que pour la variation 2016 par rapport à 2015, on observe une baisse de CVAE. C'est la Métropole du Grand Paris qui la prend en charge. Cela représente une baisse de 9 M€. D'où l'importance de ce que je disais tout à l'heure sur l'abondement DGF en crédits extérieurs car c'est là-dessus que sera prise en compte cette baisse de CVAE.

**M. le Président.**- Merci pour cette réponse précise, ce qui prouve aussi que la Métropole joue le rôle de compensateur, c'est très positif. Nous allons faire une note de synthèse et si vous voulez qu'il y ait un débat sur ce sujet, il aura lieu en temps voulu, mais pas aujourd'hui.

La commission des finances se réunira très rapidement et Gilles Carrez aura à répondre aux questions qui seront posées. Ce sera une sorte de task-force financière qui le soutiendra et l'aidera pour faire cheminer nos affaires de budget que l'on doit voter au mois d'avril. Il y a intérêt à faire vite.

Merci à Gilles Carrez qui doit nous quitter rapidement.

Je vais donner les délégations telles qu'elles ont été négociées âprement par les responsables négociateurs de différentes sensibilités. Je vais annoncer toutes les délégations :

Anne Hidalgo	Première Vice-Présidente déléguée aux relations internationales et aux grands événements.
Gilles Carrez	Vice-Président délégué aux finances.
André Santini	Vice-Président délégué à la stratégie économique.
Patrick Braouezec	Vice-Président délégué aux relations avec les EPCI de grande couronne, à la coopération entre les territoires et à la logistique métropolitaine.
Philippe Dallier	Vice-Président délégué à la mise en œuvre de la cohérence territoriale et à l'élaboration du SCOT.
Daniel Guiraud	Vice-Président délégué à la mise en œuvre de la stratégie environnementale et au développement des réseaux énergétiques.
Michel Herbillon	Vice-Président délégué à la promotion et au développement du tourisme.
Daniel Breuiller :	Vice-Président délégué à la mise en œuvre du patrimoine naturel et paysager et de la politique de la nature
Michel Leprêtre	Vice-Président délégué au suivi des politiques territoriales de l'habitat.
Laurent Lafon :	Vice-Président délégué à la mise en œuvre de la lutte contre les nuisances sonores.
Georges Siffredi	Vice-Président délégué à l'aménagement du territoire métropolitain.
Luc Carvounas	Vice-Président délégué aux zones d'activités et aux grands équipements.
Éric Césari :	Vice-Président délégué à l'immobilier d'entreprises et aux quartiers d'affaires.



Ces Vice-Présidents vont travailler autour d'André Santini dans le cadre du pôle de développement économique.

Manuel Aeschlimann Vice-Président délégué à la communication et à l'information citoyenne.

Laurent Rivoire Vice-Président délégué au développement sportif.

Séverine Maroun Vice-Présidente déléguée à l'amélioration du parc immobilier bâti, à la réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre.

Olivier Klein Vice-Président délégué à la mixité et à l'habitat.

Sylvain Berrios Vice-Président délégué à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations.

Daniel-Georges Courtois Vice-Président délégué aux nouvelles technologies et à l'aménagement numérique.

Danièle Prémel Vice-Présidente déléguée au développement culturel.

S'agissant des Conseillers métropolitains :

Claude Goasguen Questeur.

Frédérique Calandra Rapporteuse spéciale en charge des évaluations de l'action métropolitaine.

Xavier Lemoine Conseiller métropolitain délégué à l'économie circulaire.

Patrice Leclerc Conseiller métropolitain délégué aux industries durables et innovantes.

William Delannoy Conseiller métropolitain délégué aux déplacements et à la mobilité.

Carine Petit Conseillère métropolitaine déléguée à la réduction des inégalités territoriales.

Denis Badré Conseiller métropolitain délégué aux questions fiscales et financières. Il présidera la CLECT

Tout ceci est bien conforme aux accords passés, Mesdames et Messieurs les Présidents de groupes, Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents et conseillers délégués ? Oui ? Très bien.

Merci pour le travail accompli, cela n'a pas été une petite affaire.

À partir de maintenant, les Vice-Présidents et Conseillers délégués sont en charge de leur délégation. Je vais signer les arrêtés de délégations dans la semaine, mais dès à présent, ceux qui le souhaitent peuvent venir au siège provisoire de la Métropole pour prendre contact avec notre équipe, avec le Préfet Lucas et l'équipe de la mission de préfiguration pour voir avec qui ils auront la chance de pouvoir travailler, jusqu'au moment où nous aurons notre propre administration, bien entendu.

Nous allons très vite, plus vite que nous ne pouvions l'imaginer, mais il faut que vous acceptiez de faire des efforts. On m'a demandé des moyens pour les groupes, on n'en a pas. Du personnel, on n'en n'a pas. On est en train d'inventer quelque chose qui existe dans la loi et que nous devons construire. Nous avons les mains pleines de pâte à modeler, il faut que l'on sache modeler la pâte, qu'on se fasse confiance les uns les autres. C'est bien pour cela que je suis ravi qu'il y ait la gouvernance partagée. Cela veut dire que chacun ne doit pas rentrer dans un système comme si c'était un système qui existait. Il n'existe pas.

Tout ce qui concerne les moyens, les aides aux personnels et les moyens financiers viendra quand nous aurons voté le budget, à partir du mois d'avril, quand nous aurons voté le tableau des effectifs à peu près à la même époque et lorsque nous pourrons envisager de recruter du personnel. A ce moment-là, nous aurons un débat en Conseil. Il faudra consacrer une séance complète à la mise en œuvre de la Métropole sur le plan financier. Gilles préparera un débat d'orientations budgétaires le mois prochain et un débat budgétaire corsé et solide au mois d'avril. À ce moment là, il faudra que nous prenions le temps, car je souhaite que la démocratie fonctionne au maximum entre nous, de discuter des effectifs de la Métropole.

Je souhaite que nous soyons modestes. Je souhaite qu'avec le budget dont nous disposons, nous ayons une administration de mission et non pas de gestion. Ceux qui commencent à entrer dans le système de l'administration de gestion, comme dans leur mairie ou ailleurs,

doivent comprendre qu'une administration de mission, ce n'est pas cela. C'est un commando assez réduit sur les thématiques de compétences qui sont les nôtres avec des commissions qui inventent des choses, avec les Maires qui, eux, font des propositions concrètes.

Nous avons des idées, des projets, nous les lançons, mais nous n'avons pas une administration pléthorique pour les mettre en œuvre.

Je préfère redire les choses au départ car, visiblement, tous nos collègues n'ont pas tout à fait compris ce que je viens de dire. Il faudra que d'une manière pragmatique, puisqu'on construit les choses, on progresse. Certainement qu'un jour, dans quelques mois ou dans quelques années, on arrivera à avoir de la gestion, mais il faut commencer par la mission, si vous le voulez bien.

Les Vice-Présidents et les conseillers délégués sont libres de venir quand ils veulent. Il faut qu'ils commencent à imaginer comment ils vont agir dans leur secteur. Il y a tout un ensemble de réseaux à constituer pour chacune des compétences, il y a tout un ensemble de prises de contact.

Les rendez-vous peuvent avoir lieu dans les locaux provisoires de la Métropole. Nous avons un bureau avec deux meubles bureaux et une pièce qui est consacrée aux Vice-Présidents qui veulent venir travailler. Une salle de réunion est disponible à celles et ceux qui veulent venir. Au passage, les groupes peuvent se réunir dans cette salle de réunion. Les groupes plus importants se débrouillent à trouver une salle ailleurs, ce qu'ont d'ailleurs fait les Républicains. On peut se réunir à 40 ou 50 dans la salle, je pense que cela suffit. En venant rue Leblanc, vous verrez, avec le Préfet Lucas et ses collaborateurs, des personnes extrêmement dévouées, investies dans leur mission à un point que vous n'imaginez pas. Au passage, ils ont travaillé jusqu'à 1 heure cette nuit pour préparer ce Conseil. Je les en remercie très sincèrement.

D'ici mai ou juin, il faut que l'on fasse tout ce que je viens de dire, la réflexion budgétaire, la créativité, l'imagination.

Vous avez souhaité que je sois Président, je vous en remercie, mais je serai un Président ferme sur l'épure dont on ne doit pas sortir, ferme sur les objectifs, c'est certain, mais aussi

ferme sur les conditions de mise en œuvre des projets. Je veux qu'on réussisse, je ne veux pas qu'on se plante. Il ne faut pas avoir les yeux plus gros que le ventre. Il faut commencer tout de suite avec humilité et avec modestie.

Je vous propose qu'on entre dans les délibérations. À l'issue de cela, je dirai quelques mots sur le programme de travail à venir et, à ce moment-là, le travail pourra s'instaurer avec les représentants des groupes.

**1/ Adoption du procès-verbal de la séance d'installation du conseil de la Métropole du Grand Paris du vendredi 22 janvier 2016**

**M. le Président.-** Y a-t-il des questions ? Pas d'observation ? Des voix contre ?

***Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.***

**A/ GOUVERNANCE**

**2/ Election du huitième conseiller métropolitain membre du bureau de la Métropole du Grand Paris**

**M. le Président.-** Nous avons gardé un poste car le T11 n'avait pas encore statué au moment où nous avons mis en place notre système. Il a fallu attendre qu'il élise son Président, Laurent Cathala. J'ai reçu, de la part de M. Cathala, une indication qui tendrait à désigner Valérie Mayer-Blimont comme représentante, en tant que conseillère déléguée, de ce territoire à l'exécutif.

Je remercie M. Cathala de cette proposition qui démontre une fois de plus que la gouvernance partagée a du sens. Je trouve cela très positif.

Je vais vous demander de voter. Il s'agit d'une élection d'une candidate qui est Valérie Mayer-Blimont.

Êtes-vous d'accord pour accueillir Valérie Mayer-Blimont comme huitième conseillère générale de la Métropole ?

Le vote est ouvert. Ceux qui ont pouvoir votent deux fois, mais doivent changer de carte.

184 voix pour.

1 voix contre.

8 abstentions.

Valérie Mayer-Blimont est désignée comme conseillère déléguée et je la félicite.

*Applaudissements.*

**Mme MAYER-BLIMONT.-** Merci, Monsieur le Président.

Cher Patrick, Mesdames et Messieurs, chers amis, je serai brève, rassurez-vous.

Juste quelques mots pour vous remercier de la confiance que vous venez de m'accorder, une confiance qui, je le mesure, exige un engagement fort. De ce point de vue, ceux qui me connaissent savent que mes convictions sont toujours actives et c'est d'ailleurs dans cet esprit que je compte représenter, au sein du Bureau, ce vaste et beau territoire qu'est le T11, qui saura très prochainement se trouver un nom plus évocateur, représenter ses habitants, ses élus, au premier rang desquels le Président Cathala que je salue.

Les projets métropolitains seront sans aucun doute ambitieux, tant mieux ! J'ai déjà hâte, chers amis, avec vous tous, de pouvoir contribuer à leur réalisation. Je vous remercie.

*Applaudissements.*

**M. le Président.-** Valérie Mayer-Blimont sera conseillère métropolitaine déléguée auprès du Président. Elle pourra travailler et m'aider dans mes différentes missions. Je l'en remercie par avance.

### **3/ Délégation d'attributions du conseil de la Métropole du Grand Paris au Président**

**M. le Président.-** Je pense que les groupes ont regardé ces délibérations, elles sont classiques.

Y a-t-il des questions ?

*Il est procédé à un vote à main levée*

***Unanimité pour.***

Merci de votre confiance.

#### **4/ Délégation d'attributions du conseil de la Métropole du Grand Paris au Bureau**

**M. le Président.**- C'est le même principe, il s'agit des délégations qui concernent les affaires domaniales, les finances, les marchés publics, les contrats de prestation, les affaires générales.

Même vote ?

***Unanimité pour.***

#### **5/ Création de la commission d'appel d'offres : composition et désignation des conseillers métropolitains appelés à y siéger**

**M. le Président.**- Elle doit comporter cinq titulaires et cinq suppléants.

À la suite des contacts qui ont été pris avec les groupes, je vous propose la Commission d'Appel d'Offres ainsi constituée :

✚ **Titulaires** : Frédéric Nicolas, Sakina Hamid, Julien Bargeton, Claire Mayoly-Florentin et de Raphaëlle Primet.

✚ **Suppléants** : Alexandre Vesperini, Nathalie Fanfant, Pascal Noury, Bernard Gauducheau et Pascal Beaudet.

Je ne tiens pas spécialement à dire qui appartient à tel groupe car dorénavant, c'est la Métropole et nous nous faisons confiance tous ensemble.

Y a-t-il des commentaires sur cette désignation ?

Je la soumets au vote. Le scrutin est ouvert.

188 voix pour.

Aucune voix contre.

3 abstentions.

***La commission d'appel d'offres est ainsi constituée.***

Elle se réunira, pour son installation, dans les 15 jours qui suivent.

**6/ Création de la commission du règlement intérieur du conseil de la Métropole du Grand Paris : composition et désignation des Conseillers métropolitains appelés à y siéger**

**M. le Président.-** Nous avons souhaité constituer une commission du règlement intérieur et j'ai sollicité les responsables des groupes pour qu'ils désignent leurs délégués. Je vous propose la composition suivante, par ordre d'importance des groupes :

Républicains et divers droite	Éric Césarie et Valérie Mayer-Blimont.
Socialistes et divers gauche	Catherine Baratti-Elbaz et Daniel Guiraud.
Communistes et Front de Gauche	Dominique Adenot et Patrice Leclerc.
UDI et UC	Bernard Gauducheau et Eric Azière.
Écologistes et Citoyens	Yves Contassot et Galla Bridier.
Modem	Didier Dousset.

Cette commission se réunira sous ma présidence pour la première fois et nous verrons ensuite qui conduira les travaux.

Je souhaiterais que le règlement intérieur puisse être achevé au prochain Conseil, mais cela me paraît difficile, en tout cas au Conseil du mois d'avril.

Le scrutin est ouvert.

189 voix pour.

3 voix contre.

0 abstention.

***La commission du règlement est ainsi adoptée et mise en place.***

**7/ Création et composition des huit commissions thématiques métropolitaines.**

**M. le Président.-** Nous avons travaillé jusque très tard dans la nuit pour mettre en place ces commissions.

Je vous demande, de manière formelle, de voter sur la mise en œuvre de ces commissions ; vous avez reçu un formulaire qui vous indique les commissions que nous vous proposons et, bien entendu, il faut que nous les acceptions :

- Commission des finances ;
- Commission « projet métropolitain » ;
- Commission « développement économique » ;
- Commission « développement durable et environnement » ;
- Commission « habitat et logement » ;
- Commission « réseaux énergétiques » ;
- Commission « aménagement numérique » ;
- Commission « économie circulaire ».

J'avais demandé qu'on supprime la commission des réseaux énergétiques.

**Dans l'hémicycle.**- Ce n'est pas la même liste sur l'écran.

**M. le Président.**- Elle n'y est pas. J'ai eu une discussion hier avec les représentants des Présidents des syndicats, il ne serait pas opportun que nous créions cette commission, pour l'instant en tout cas, puisque nous allons mettre en place la commission institutionnelle prévue par la loi au niveau des membres de notre Conseil Métropolitain, que l'on désignera à ce moment-là et avec les représentants des syndicats.

J'ai lu l'ancienne version qui m'avait été présentée et qui n'a pas été modifiée.

On crée bien 7 commissions et non pas 8. Ces commissions sont soumises à votre approbation.

*Il est procédé à un vote à main levée.*

**Les commissions sont constituées.**

Deux mots sur les commissions. Nous essayons de résoudre la quadrature du cercle.

Je tiens à vous dire qu'il y a à peu près un tiers des membres du Conseil Métropolitain qui sont en face de moi, qui n'ont pas répondu pour faire partie d'une commission. Je vais



retenir cette délibération pour ne pas la transmettre au contrôle de légalité. Nous avons décidé de 26 membres pour que la proportionnelle soit respectée, la majorité soit toujours majoritaire et que chacun soit représenté. Dans l'état actuel de vos candidatures, nous avons des commissions qui ne correspondent pas au format qui a été prévu.

Je vous demande de voter sur la création des sept commissions ; ensuite, nous verrons avec les groupes comment nous allons travailler, à l'expérience, car tout ceci est pragmatique. Je pense qu'il faudra créer d'autres commissions au fur et à mesure de l'évolution de nos travaux. Nous allons démarrer avec celles que nous avons.

Avant de voter, je passe la parole à M. Gauducheau.

**M. GAUDUCHEAU.**- Merci, Monsieur le Président.

Je suis un petit peu embêté au niveau de mon groupe parce que la donne a changé entre 22 heures et maintenant. Aux dernières nouvelles, nous étions convenus d'avoir huit commissions, je découvre qu'il y en a sept. Nous avons réparti les membres de notre groupe à l'intérieur des huit commissions. Il y avait une commission aménagement du territoire qui n'était pas prévue à l'origine qui a été recréée, on a fusionné la commission développement économique avec économie circulaire et on est parti sur une base qui est différente de celle que vous venez d'annoncer maintenant.

Je suis un petit peu gêné de ne pas retrouver les noms des membres de mon groupe. Il faudrait clarifier avant de voter quelque chose sur lequel, malheureusement, il y a un peu de confusion.

*Applaudissements.*

**M. le Président.**- Je n'ai pas connaissance de ce que tu me dis. C'est vrai que j'ai pris une décision hier sur la commission des réseaux énergétiques pour les raisons que j'ai indiquées tout à l'heure ; il n'est pas opportun de la créer pour l'instant puisque l'on va créer une commission institutionnelle. J'ai demandé, en supplément de cette commission, que les membres qui en font partie puissent être répartis là où ils veulent, à leur convenance. On m'a indiqué que c'était fait.

Je ne sais pas s'il y a un problème de transmission ; ce n'est pas bien grave car, de toute manière, comme un tiers d'entre vous n'est pas inscrit, on va voter sur l'intitulé des commissions et tranquillement, sans se fâcher, dans les dix jours qui viennent, on les réunira et vous réajusterez ce que vous devez y mettre. On est pragmatique là aussi, mais il faut les créer officiellement aujourd'hui.

**M. MOUGIN.-** Vous vous plaignez à juste titre que tous nos collègues n'ont pas répondu à des demandes d'inscription dans chaque commission. Il se trouve que nous avons, nous, à Boulogne-Billancourt, répondu et que je ne retrouve mon nom nulle part. Peut-être y a-t-il un manque de rigueur de pointage des candidatures. Pour autant, il est regrettable que ceux qui ont été bons élèves dans cette affaire ne se retrouvent pas dans la liste. Je tenais à le signaler à l'administration. Merci, Monsieur le Président.

**M. le Président.-** Vous avez répondu en disant à quelle commission vous adhérez ? Je vais me tourner vers ceux qui ont fait le travail. Nous n'avons pas de secrétariat sauf une personne qui nous aide, pas d'équipe, sauf un de mes collaborateurs de la mairie qui vient aider à la Métropole, et le Préfet Lucas, avec deux personnes, joue les petites mains pour nous aider. Pardon, Monsieur Mougin, pour le manque d'efficacité.

Comme je viens de vous le dire, on va voter pour la création de ces commissions car il faut les institutionnaliser et on aura dix jours devant nous pour balayer. On va faire appeler chacune et chacun d'entre vous pour être bien sûr que chacune et chacun est bien dans la commission qu'il souhaite. Dans les dix jours, on va rectifier les erreurs commises.

Je vous demande de voter, car c'est institutionnel, sur la création de ces sept commissions.

Le scrutin est ouvert.

166 voix pour.

1 voix contre.

17 abstentions.

Ces commissions sont créées de manière pragmatique. Il n'y a pas de raison de s'énerver sur ces choses-là car nous n'avons pas les moyens de faire plus vite et mieux.

Dans les dix jours qui viennent, on va faire en sorte d'appeler chacune et chacun d'entre vous pour lever les quiproquos, pour que chacune et chacun soit à l'aise dans les commissions qu'il a choisies. On les réunira, elles éliront leur Président et elles se mettront au travail avec les membres du Bureau qui sont délégués dans le cadre de leurs compétences. Merci.

## **B/ ORGANISMES EXTERIEURS**

### **9/ Désignation des représentants titulaires et suppléants de la Métropole du Grand Paris au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH)**

**M. le Président.**- Les groupes se sont mis d'accord pour avoir 11 représentants titulaires. Des personnes ne pouvaient plus y figurer. Nous avons simplement souhaité les remplacer par des personnes de la même sensibilité politique.

**Les titulaires** sont Sylvie Altman, Marie-Hélène Amiable, Dominique Bailly, Eric Berdoati, Alain-Bernard Boulanger, Patrick Braouezec, Ian Brossat, Laurent Cathala, Jaques JP Martin, Carine Petit, Georges Siffrédi.

Mesdames et Messieurs les responsables du groupe, êtes-vous d'accord ? C'est bien cela.

**Les suppléants** sont Patrice Leclerc, Jacqueline Belhomme, Frédéric Nicolas, Vincent Franchi, Gauthier Mougin, Azzédine Taïbi, Michel Leprêtre, Jean-Paul Bolufer, Valérie Mayer-Blimont et Léa Filoche.

Il manque un suppléant. Y a-t-il un candidat qui accepterait d'être suppléant ou suppléante dans ce CRHH ?

Une main se lève. M. Boulard ? C'est courageux. Le dernier suppléant est Geoffroy Boulard.

Je vous demande de voter avec vos cartes, puisqu'il s'agit d'une élection institutionnelle, sur la composition que je viens de lire.

Le vote est ouvert.

172 voix pour.

11 voix contre.

8 abstentions.

*La délibération est adoptée.*

**10/ Désignation des représentants titulaires et suppléants de la Métropole du Grand Paris à l'Établissement Public Foncier d'Ile de France (EPFIF)**

**M. le Président.-** Nous avons quatre titulaires : Patrick Ollier, Eric Berdoati, Richard Dell'Agnola et Olivier Klein.

Les suppléants sont Philippe Pémezec, Séverine Maroun, Vincent Jeanbrun et Didier Paillard.

M. Berger a demandé la parole.

**M. BERGER.-** Merci. Je voudrais vous demander une suspension de séance car il n'y a pas eu d'accord dans notre groupe sur ces candidats.

**M. le Président.-** M. Capo-Canellas a la parole.

**M. CAPO-CANELLAS.-** Merci, Monsieur le Président. Je voudrais simplement faire une observation. Tout à l'heure, vous faisiez allusion aux moyens des groupes, nous avons compris que cette question était reportée à plus tard. Pour autant, il me semble qu'il serait nécessaire qu'avant que soit soumise à cette assemblée la composition d'un certain nombre d'instances, on s'assure qu'il y ait la représentation proportionnelle. Ce n'est pas le cas dans la délibération précédente et ce n'est pas le cas dans cet organisme non plus.

Je comprends qu'on essaie parfois de reconduire des représentations d'institutions antérieures, pour autant, dans cette assemblée, il y a des représentations politiques. Il faut a minima qu'elles se retrouvent dans les propositions qui nous seront faites. Ce n'est pas le cas. C'est la deuxième fois et c'est au moins une fois de trop.

*Applaudissements*

**M. le Président.-** Je suis désolé, mais il a été convenu entre les groupes que les personnes qui avaient été désignées par les instances qui les ont désignées, la Métropole n'existant pas, ne devaient pas être « virées », car c'est de cela dont il s'agit, uniquement parce que la Métropole existe. Il y a un minimum de courtoisie vis-à-vis des gens qui ont été désignés par leurs instances il y a à peine un an, que les personnes qui ne sont pas reconduites au titre de leur non-appartenance à la Métropole soient remplacées par des personnes de leur sensibilité politique. C'est ce que nous avons fait. Il n'y a pas de malice là-dedans. Il y a un

minimum de courtoisie à avoir envers les gens désignés par leurs instances il y a un an, la Métropole n'existant pas à l'époque.

M. Leclerc a la parole.

**M. LECLERC.-** C'était pour dire que c'était en accord avec les Présidents de groupes de reconduire et de ne pas changer. On a reproduit ce qui existait à l'identique. Si on se met d'accord en réunion de groupe et qu'on remet cela en cause, le Front de Gauche fera la même chose pour tous les accords.

**M. le Président.-** Je suis tout à fait d'accord pour respecter les accords passés. J'explique simplement ce qu'il s'est passé. Je répète que je ne me sens pas capable de décider que des personnes légitimement désignées par leurs instances il y a un an soient brutalement « virées » sous prétexte que nous existons. Il y a un minimum de courtoisie vis-à-vis d'eux. Pour la prochaine représentation, on changera peut-être les choses, mais la représentation politique est exactement la même qu'avant car les personnes qui ne sont pas désignées sont remplacées par une personne de la même sensibilité politique.

M. Gauducheau a la parole.

**M. GAUDUCHEAU.-** En effet, la conférence des Présidents de groupes a entériné ce choix qui, au départ, a été proposé car il a été décidé en Bureau de la Métropole du Grand Paris. Je tenais à remettre les choses dans l'ordre.

**M. le Président.-** Je rappelle que toutes les décisions que nous proposons aujourd'hui ont été validées par le Bureau. Merci de le rappeler. Le Bureau a validé toutes les délibérations que nous proposons et a validé ce principe qui n'a pas été remis en cause par les Présidents de groupe. Je ne peux pas faire une suspension de séance pour un accord qui m'a été signifié par les Présidents de groupe comme étant conclu.

Je vous demande de voter sur la composition des délégations de l'EPFIF telle que proposée.

Le vote est ouvert.

149 voix pour.

18 contre voix contre.

17 abstentions.

***La délibération est adoptée.***

**M. le Président.**- Je suis désolé mais je ne peux pas remettre en cause ici ce qui a été décidé et par le Bureau et par les groupes. Je comprends que certains ne soient pas d'accord. Nous sommes dans le pragmatisme et la construction et ce n'est pas si facile que cela.

**11/ Désignation d'un représentant titulaire et de son suppléant de la Métropole du Grand Paris à l'Établissement Public Paris Saclay**

**M. le Président.**- Nous vous proposons Georges Siffrédi comme titulaire et Dominique Stoppa-Lyonnet comme suppléante, ce qui a aussi été vu par les groupes.

Je vous demande de voter.

On m'indique que le vote a été annulé par la technique. Nous votons à main levée.

Personne ne s'oppose au vote à main levée ?

1 voix contre.

10 abstentions.

***La délibération est adoptée.***

**C/ FINANCES**

**12/ Convention entre la Métropole du Grand Paris et la ville de Paris pour la gestion comptable**

**M. le Président.**- Nous avons la chance d'avoir la Maire de Paris qui a accepté de servir de ville support pour notre gestion comptable. Elle met au service de la Métropole un système tout à fait fermé qui n'est accessible qu'aux agents de la Métropole et, pour l'instant, il n'y a que moi qui ai le code pour y accéder. M. Carrez va donner ses coordonnées et sa pièce d'identité pour y avoir accès.

En tant que ville support, les ordinateurs et les responsables de la comptabilité de la ville peuvent travailler pour le compte de la Métropole. Je remercie Anne Hidalgo, la Maire de

Paris et ses services. C'est purement formel. Dans toutes les agglomérations, il y a toujours des villes support qui travaillent pour le compte de l'agglomération. C'est exactement ce qui se passe pour nous.

Y a-t-il des questions sur ce système ? On l'a déjà évoqué la dernière fois, le Bureau l'a approuvé.

Est-ce que je peux mettre au vote à main levée ? *Oui.*

1 voix contre.

***La délibération est adoptée.***

## **D/ RESSOURCES HUMAINES**

### **14/ Rapport d'information sur l'affiliation de la Métropole du Grand Paris au Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne (CIG)**

**M. le Président.-** Je dois vous informer que nous avons décidé d'adhérer au centre interdépartemental de gestion de la petite couronne dont le Président, Jacques-Alain Benisti, est parmi nous. Il n'y a pas à voter mais je me dois de vous informer de cette affiliation.

Qui souhaite prendre la parole ?

M. Grégoire à la parole.

**M. GREGOIRE.-** Merci, Monsieur le Président. Je voulais juste vous sensibiliser, vous-même ainsi que les membres du Bureau, au sujet de cette convention, vous féliciter d'avoir engagé ce travail rapidement, simplement pour dire que c'est un projet enthousiasmant, mais qui parfois inquiète un certain nombre de nos personnels dans nos communes. Or tous ces personnels ne sont pas représentés au niveau des instances du comité interdépartemental.

Comme l'a fait la mission de préfiguration, je vous suggère de continuer à avoir un dialogue avec les organisations syndicales de l'ensemble des communes qu'ils représentent, qu'ils trouvent un moyen de désigner des représentants. Je pense notamment à ceux de la Ville de

Paris car je suis adjoint aux ressources humaines. Ils seront sensibles au fait de pouvoir continuer à avoir un dialogue avec la mission de préfiguration comme ils l'avaient avant, avec maintenant la Métropole, le Bureau et les permanents de votre organisation.

**M. le Président.**- Merci de votre observation, Monsieur le Conseiller, vous avez raison. Il y a un statut spécial pour la Ville de Paris, vous ne l'ignorez pas, mais, dans le cadre de ce statut, nous respectons l'obligation qui est celle faite par la loi.

On va mettre en place, comme vous le suggérez, c'est une bonne idée, des concertations, des informations avec les différentes villes concernées. Cela va prendre beaucoup de temps. On va l'inscrire dans notre plan de travail, je l'accepte bien volontiers, cela permettra de rassurer les personnes inquiètes.

M. Leclerc a la parole.

**M. LECLERC.**- Je ne vais pas vous embêter avec une déclaration. Je vous propose juste de l'envoyer à l'administration pour qu'ils la mettent au PV, pour qu'on finisse à l'heure. C'est une déclaration du Front de Gauche sur notre réunion aujourd'hui.

**M. le Président.**- Je vous en remercie.

Si les autres groupes veulent faire la même chose, ils seront les bienvenus.

**M. le Président.**- Je vais vous parler de la méthode de travail et des objectifs que nous souhaitons nous fixer.

Au cours du premier semestre, qui a commencé depuis un mois, nous allons définir la méthodologie et le calendrier d'élaboration de notre projet, puis nous allons réfléchir aux différents documents de planification qui correspondent. C'est un travail considérable, c'est pourquoi nous avons besoin des commissions.

Il faut que nous avancions sur la définition de l'intérêt métropolitain, deuxième étape qu'il faudra engager à partir du moment où nous aurons mis en place nos compétences obligatoires.

Je souhaite que nous puissions engager des procédures au cours du deuxième semestre, à partir de septembre. Il faut aller vite, mais c'est tout de même quelques mois de réflexion. Je pense que nous devons y arriver ; si nous n'y arrivons pas, nous commencerons début 2017.



Les premières mesures opérationnelles qui pourraient être prises en matière d'accompagnement aux efforts de construction réalisés par les communes et de protection de l'environnement devraient faire l'objet d'études approfondies et de décisions au cours du premier semestre, fin juin. Je ne sais pas si nous y arriverons, mais nous fixons cet objectif pour une mise en œuvre au cours du deuxième semestre. Les premières mesures devront être prises avant la fin de l'année.

Concomitamment, nous allons mettre en place le conseil de développement ; Philippe Laurent a accepté, au nom de notre conseil métropolitain, d'être co-Président. Le Président doit composer ce conseil, mais je souhaite recueillir l'avis de tous les groupes pour faire bouillonner les suggestions et les propositions. Ce conseil est constitué de représentants des forces vives du monde économique en priorité, mais pas seulement. Je souhaiterais que nous puissions le composer rapidement afin qu'il se réunisse avant le mois de juin. Il n'y a pas une minute à perdre. Il y a beaucoup de consultations à faire. Il y a les partenaires économiques, sociaux également et culturels bien entendu.

Je vous ferai des propositions de méthode dès le conseil prochain du 11 mars, mais il faut que d'ici là, Philippe Laurent et moi-même, ayons travaillé de manière très forte. Je les ferai avant au bureau du 23 février. La feuille n'est pas blanche, nous avons déjà envisagé un certain nombre d'actions et je vous en remercie car les travaux que vous avez conduits dans le cadre de la mission de préfiguration nous sont extrêmement utiles. Dans tous les domaines que nous évoquons, nous partons des travaux de la mission de préfiguration. Je sais que beaucoup n'ont pas participé, mais je les remercie de nous faire confiance car, à partir des travaux de la mission de préfiguration, nous avons à tenir compte des travaux de la Région qui est en train de mettre en place ses politiques et prendre ses initiatives. J'ai déjà établi un contact précis.

Il va falloir faire une lettre de mission. Je vais écrire à la Présidente de la Région pour qu'elle autorise ses Vice-Présidents à avoir des conversations et des discussions de binômes avec les Vice-Présidents compétents de la Métropole. Nous devons nous inscrire dans les schémas prescriptifs de la Région, il nous faut donc les connaître et il faut travailler avec la Région pour qu'on puisse les préparer à notre convenance dans le cadre de ce partenariat qui doit être mis en œuvre.

De nombreuses initiatives ont souvent été lancées par la Ville de Paris, c'est très bien, et par des territoires. Je vous signale que ces initiatives sont excellentes, mais elles vont devenir métropolitaines. Nous allons occuper le terrain et occuper notre compétence, cher Daniel, dans le domaine de l'environnement.

Sur le développement économique, la loi NOTRe renforce l'intervention des régions ; les choses changent à ce niveau pour la Région, plus particulièrement dans le rôle stratégique. Donc nous devons nous inscrire dans ce rôle stratégique. Nous devons travailler dans le cadre du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, le SRDEII, que la Région va mettre en place. Ce schéma va définir les orientations en matière d'aide aux entreprises, de soutien à l'internationalisation, d'aide aux investissements immobiliers et à l'innovation des entreprises ainsi que des orientations relatives à l'attractivité du territoire régional et à l'implantation d'entreprises. Vous voyez que le champ de compétence de la Région est considérable.

L'intervention de la Métropole dans ce domaine économique pourra spécifiquement être mobilisée sur des enjeux d'aménagement, d'immobilier d'entreprise, d'organisation des différentes fonctions de l'espace métropolitain (logement, emploi, logistique) avec un souci d'équilibre et de solidarité entre les territoires. Bien sûr, tout ceci passera par le schéma de cohérence territoriale, le SCOT, que Philippe Dallier va commencer à concocter dès après la séance.

Ensuite, nous allons nous joindre à l'effort d'accompagnement des entreprises, parcours résidentiels, recherche et développement, financement, essor à l'international, conduit par de nombreux acteurs. Nous allons essayer de ne pas complexifier le paysage et, à ce titre, nous pourrions peut-être favoriser l'émergence d'un guichet unique. Je demande au Vice-Président à l'économie de réfléchir avec son équipe à l'émergence de ce guichet unique. Cela peut être une bonne idée pour simplifier les endroits où les décisions se prennent.

Il faut bien comprendre que la Région et la Métropole doivent s'entendre. Je suis bien décidé, avec Valérie Pécresse, à faire en sorte que nous nous entendions sur le plan de la complémentarité qui est la nôtre par rapport à la Région. On ne peut pas imaginer une quelconque concurrence entre les différents échelons, notamment face aux investisseurs

étrangers. Il n'est plus concevable que chacun opère isolément, ce n'est pas possible, donc nous allons travailler en complémentarité. Je fais confiance à André Santini pour coordonner ces travaux, prendre les contacts nécessaires assez rapidement, dans les trois semaines à venir, afin que les Vice-Présidents thématiques qui s'occupent d'économie puissent s'inscrire dans cette logique.

Le groupe de travail développement économique, les élus de la mission de préfiguration ont identifié plusieurs pistes de travail. Je vous les cite et je souhaite que l'on s'y engage rapidement :

Sur la logistique, confiée à Patrick Braouezec, une charte métropolitaine a été envisagée pour commencer. Patrick Braouezec va travailler sur ce plan et préparer la charte, créer un groupe de travail autour de de lui ou simplement la commission qui voudra le suivre.

Sur le tourisme, dans la perspective d'élaboration du plan hôtelier, il faut que Michel Herbillon s'engage dans cette action rapidement. Des contacts doivent être pris avec les acteurs professionnels que l'on retrouvera dans le conseil de développement économique.

Sur l'économie circulaire, je souhaite la mise en place d'un comité de pilotage. Il faut assurer le suivi de la mise en œuvre des propositions du Livre Blanc de l'économie circulaire du Grand Paris qui a le mérite d'exister. C'est Xavier Lemoine qui va s'en occuper, il sera au travail dès la semaine prochaine, il faut aller très vite.

Pour les quartiers d'affaires, il faudra poursuivre les travaux engagés par les agences qui ont été déjà mises au travail et par l'AIGP qui a fait un travail considérable. Je souhaite que le Président de l'AIGP soit associé à nos travaux de manière régulière.

Eric Césari va prendre ce travail à bras le corps. Il faudra constituer un groupe de travail au sein de la commission, qui associera la MGP, Paris, Mme le Maire, les EPT concernés de manière coordonnée. Je pense que ce travail peut dépasser la commission. Je suis ouvert à des commandos, des task forces, avec des gens qui sont intéressés, qui sont passionnés par le sujet, qui viendront en réunion et qui produiront du travail, ce qui n'est pas toujours le cas en commission.

En matière d'environnement, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Métropole doit travailler dans ce domaine parce que c'est notre compétence. Il y a la mise en œuvre d'une partie des

politiques publiques dans ce domaine, ces compétences sont précisées par la loi ; Daniel Guiraud va y travailler dès à présent. Les compétences de la Région relèvent de la planification, on s'inscrit dans les plans qui seront décidés, à travers le schéma régional climat, air, énergie...

Daniel Guiraud a la parole.

**M. GUIRAUD.**- On n'attend pas les décisions de la Région, elles existent d'ores et déjà à travers le SRCAE, schéma régional climat air énergie, qui a été voté par la Région en 2012 et arrêté par l'Etat en Région en 2014. On peut déjà s'appuyer, dans l'élaboration du plan climat air énergie métropolitain, sur un chemin balisé autour de trois axes sur la rénovation thermique des bâtiments, la réduction des gaz à effet de serre et d'autres sujets qui ont été intégrés par le SRCAE.

**M. le Président.**- Merci. Cela ne risque pas de changer ? Alors, ça va.

Un travail est à faire sur la qualité de l'air ; un comité d'animation est constitué de la Ville de Paris, d'agglomération d'Est Ensemble, GPSO, Plaine Commune et Val de Bièvre, des Départements 92, 93, 94 et la mission de préfiguration. La Métropole va s'approprier cette compétence et ces travaux. Avec l'étude qui a été confiée à Airparif, nous allons devoir préparer un projet de ZCR que nous allons mettre au point.

Je termine avec des chantiers symboliques que nous pourrions engager dès 2016 :

- Création d'un fonds de transition énergétique, aide aux travaux de rénovation pour les particuliers, entrée au capital de la SEM Energies Positif, rénovation des copropriétés, etc. Je ne dis pas qu'on va créer ce fonds, je souhaite qu'on y réfléchisse ; Daniel Guiraud va conduire les travaux avec Daniel Breuiller qui va être certainement intéressé.
- Lancement de l'élaboration du schéma directeur des réseaux de distribution d'énergie. Cela fait partie de ce que nous devons mettre en œuvre, je souhaite que nous le fassions rapidement.
- Mise en place d'une conférence métropolitaine de la précarité énergétique. Il serait opportun de la mettre en place d'ici la fin de l'année, cela aurait du sens, et qu'on

anticipe beaucoup de choses avec la détermination du nombre de foyers à accompagner. C'est un travail considérable. Nous n'avons pas de baguette magique, nous n'avons pas d'administration, cela prendra beaucoup de temps, mais il faut que nous nous y engagions.

- Participation au lancement d'un syndicat mixte pour un Vélib métropolitain. William Delannoy va se mettre au travail là-dessus. Il ne serait pas idiot d'imaginer qu'on fasse cela au niveau de la Métropole.
- Notre ami Berrios va travailler sur la prévention des inondations avec le système de la GEMAPI.

Voilà un ensemble de projets que nous devons pouvoir lancer rapidement, avant la fin de l'année, malgré le fait que nous n'ayons pas d'administration.

La MGP, avec les territoires concernés, pourrait également s'associer à réinventer la Seine. Une très belle initiative est lancée ; on peut peut-être imaginer que la MGP soit associée et puisse apporter sa contribution et son aide à cette initiative excellente.

Dans le cadre de la politique du logement et de l'habitat, nous allons devoir partager le rôle stratégique avec la Région ; la Métropole aura la charge de l'élaboration du programme métropolitain de l'habitat et de l'hébergement alors que la Région va s'engager dans les schémas régionaux. Il faut que nous déclinions dans notre programme le CRHH de la Région. Je souhaite que la commission qui va s'occuper de ce problème, et que le conseiller délégué que l'on va désigner prochainement (on sait que c'est Christian Dupuy) puissent commencer à travailler avec toutes les équipes qui s'occupent du logement et de la mixité sociale. Nous serons un acteur opérationnel.

Dans le cadre de l'habitat, il va falloir que nous travaillions rapidement en matière de rénovation urbaine. Je pense que 2016 va voir la signature d'un certain nombre de contrats de ville. La Métropole ne doit pas être ignorante de ces contrats de ville. Il y a des quartiers qui sont retenus pour le NPRU, des protocoles d'étude avec l'ANRU. Je souhaite que la Métropole soit opérationnelle dans ce domaine et que les Vice Présidents, au moins deux sont engagés là-dedans, puissent s'impliquer très rapidement car le train risque de passer sous notre nez. Tout ceci a été lancé, alors que la Métropole n'existait pas.

Compte tenu des enjeux importants du programme de rénovation urbaine, la MGP devrait trouver sa place très rapidement en portant une politique globale consolidée au niveau métropolitain. Il y a des problèmes de compétences juridiques et de moyens financiers. Séverine Maroun et Olivier Klein vont avoir à conduire ce travail. Je vous demande de commencer à réfléchir à ce problème dans les 15 jours qui viennent et d'imaginer avec nos services, avec la mission, avec le préfet Lucas et ses équipes, un programme de travail, les contacts à prendre, qu'on amorce la pompe et qu'on n'attende pas d'avoir notre personnel, nos moyens, nos locaux. Il faut commencer dès la semaine prochaine.

Il faudrait qu'avant fin 2016, nous soyons capables de définir une approche métropolitaine de l'aménagement du territoire. C'est pourquoi j'ai trouvé très bonne l'idée de faire une commission au niveau de l'aménagement du territoire et de la part respective des responsabilités de la Métropole et de ses territoires dans la mise en œuvre du SCOT, mais aussi d'éléments structurants. On a le droit d'avoir des idées, je souhaite qu'on en ait.

Des éléments de pré diagnostic qui ont été faits par la mission de préfiguration pourraient être précisés dans la perspective d'un diagnostic général, social, économique et environnemental du territoire métropolitain, détaillé au niveau de chacun des 12 territoires. Luc Carvounas et Georges Siffredi vont se mettre au travail. Il y a un travail considérable à faire.

Je vous signale à cet effet que je souhaite réunir régulièrement la conférence des Présidents de territoires. Certains des Présidents ne sont pas au Bureau, il me semble qu'une conférence des présidents de territoires doit être régulièrement réunie pour suivre tous ces travaux, de telle sorte que nous puissions avoir une bonne coordination.

Enfin, je voudrais vous soumettre une idée. Tout ceci, ce sont des perspectives de travail, des projets concrets de mise en œuvre d'une Métropole qui se met au travail, mais nous avons, avec Anne Hidalgo, une proposition supplémentaire à vous faire.

Nous avons discuté tous les deux très librement et j'ai trouvé innovant le « Réinventons Paris ». Les articles que j'ai vus, le foisonnement d'idées d'architectes innovants, les projets exceptionnels préparés dans ce cadre.

Nous avons discuté longuement de ce problème avec Anne Hidalgo, qui est d'accord pour qu'on puisse lancer une opération « Inventons la Métropole » sous l'autorité de la commission du projet métropolitain présidée par Jacques JP Martin, avec un pool qui serait conduit par le Vice Président de cette commission, Jean-Louis Missika, qui a déjà travaillé dans le « Réinventons Paris ».

Nous n'avons pas de services, nous n'avons pas de moyens financiers, je remercie sincèrement Anne Hidalgo qui met à notre disposition son atelier d'urbanisme, son Directeur et ses services, sans parti pris, sans préjugé.

À partir de la méthode de travail qu'ils vont nous indiquer, nous allons lancer le projet « Inventons la Métropole », hors Paris bien sûr. Sans tarder, je vais écrire à tous les Maires pour leur demander les dispositions territoriales qui pourraient exister (Anne m'a indiqué qu'il y avait des projets de 500 mètres carrés), des ZAC qui sont déjà commencées avec les lots qui ne sont pas attribués. Par exemple, la Ville de Rueil s'inscrit là-dedans, j'ai un éco quartier de 14 hectares et je vais attribuer des lots dans six mois à un an. Je souhaite m'inscrire dans ce projet « Inventons la Métropole ».

Nous allons faire carburer toutes celles et tous ceux qui vont avoir des idées.

Nous allons faire un séminaire du bureau de la Métropole d'ici un mois au Pavillon Baltard. Nous allons inviter le Bureau de la Métropole, les Présidents des commissions, les Présidents des territoires et leurs vices Présidents chargés du développement de l'urbanisme, sans parti pris, nous allons inviter l'AIGP, la Société du Grand Paris et d'autres acteurs. Nous serons à peu près 80 à 100 dans ce séminaire au cours duquel l'équipe de « Réinventons Paris » nous fera le discours de la méthode. Nous capterons tout ce qui est positif dans cette excellente méthode, nous rejetterons tout ce que nous ne voulons pas retenir.

Merci infiniment, Madame le Maire de Paris, de nous apporter un savoir-faire que nous n'avons pas, des moyens dont nous ne disposons pas et une équipe qui n'existe pas.

Ce projet « Inventons la Métropole » si vous le voulez bien, va être lancé et au moins nous donnerons un signe à la presse, nous donnerons un signe aux sept millions d'habitants, nous démontrerons notre dynamisme et notre volonté d'exister tous ensemble.

*Applaudissements*

**Mme HIDALGO.**- Merci beaucoup Monsieur le Président, pour ces paroles.

En fait, « Réinventer Paris » a été un accélérateur extraordinaire. Jean-Louis Missika a été vraiment l'inventeur de cette méthode, je veux le dire ici devant tout le monde. Nous avons mis effectivement 23 sites en jeu, sur lesquels nous avons une propriété foncière ou qui sont des propriétés de l'état ; ce sont des sites très différents, des sites improbables, comme le périphérique sur lequel on n'envisageait pas de construction et pour lequel on a un des plus beaux projets que vous avez sans doute vu dans la presse, ou des sites plus importants, comme un ancien bâtiment, le bâtiment de Morland qui a été longtemps le siège de la Préfecture de région et qui est également un bâtiment de la ville. Pendant la période du concours, nous avons pu faire tout le travail sur le modèle économique de chacun des projets. Les projets sont financés, pas seulement par de l'argent public. Ce sont vraiment des partenariats très intéressants, public/privé. On y trouve beaucoup de logements et des ingrédients de l'innovation que l'on souhaitait.

Le deuxième élément d'accélérateur est que tous ces projets sont compatibles avec les règles, par exemple, de notre PLU. On en est au stade du dépôt des permis de construire et de l'examen de ceux-ci. C'est une méthode sur laquelle les Maires ont la main et qui peut nous permettre d'aller plus loin.

Cher Patrick, tu disais que Paris ne mettrait pas de site. On mettra notre acte 2 du « Réinventer Paris » dans « Inventer la métropole ». On pense à des sites comme le périphérique ou des portes sur lesquelles nous avons à construire ensemble.

J'espère que tout le monde sera enthousiaste, ce sera un signal extraordinaire et exceptionnel que de s'engager dans cette démarche, nous aurons le temps de la construire ensemble.

*Applaudissements.*

**M. le Président.**- Merci, Anne. Merci de participer à la deuxième étape.

M. Braouezec a demandé la parole.

**M. Braouezec.**- Merci, Monsieur le Président. Les propos que je vais tenir ne vont pas surprendre Anne, elle sait dans quel état d'esprit on travaille. Néanmoins, je souhaiterais



qu'en inventant la Métropole, on ne parte pas de rien et qu'on n'ait pas un travail qui viennent d'en haut, qu'on s'appuie bien sur le travail qui a déjà été fait au niveau des territoires et qu'on le fasse sans tropisme parisien.

Anne le sait, quand on a vu apparaître le projet Paris Nord-Est qui débordait largement sur les communes du Sud de Plaine Commune, on a tout de suite dit que c'était un projet que l'on pouvait partager car on avait un projet Plaine Commune sud-est qui englobait les 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> arrondissements de Paris. C'est de l'humour à peine déguisé. Il faut avoir un travail qui parte des territoires, du travail qui a déjà été fait ; on fera la Métropole du Grand Paris en s'inspirant de ce travail et non pas avec soit une vue parisienne, soit une vue déconnectée des territoires, de leur histoire, de leur culture et de leurs spécificités.

**M. le Président.**- C'est bien évident. D'abord, « Inventons la Métropole », ce n'est pas « Inventons Paris ». Paris a déjà travaillé dessus, même s'il y a une deuxième phase. C'est pourquoi je vais écrire aux Maires qui vont décider s'ils souhaitent ou non participer à ce projet. C'est une ingénierie qu'on met à disposition pour avoir des idées originales sur les projets des Maires.

J'ai des idées sur mon éco-quartier et les idées qu'on va me présenter peuvent changer celles que la Ville de Rueil-Malmaison avait et cela peut améliorer les projets. Quand il n'y a pas d'idées et que des terrains, on peut arriver avec « Inventons la Métropole » avec des choses clés en main, utiles aux Maires. Ce sont les Maires qui décideront et certainement pas une administration « centralisée » au niveau métropolitain, c'est bien évident.

**M. PEMEZEC.**- Pardon de rompre cette belle unanimité, ce bel accord entre toi et Mme le Maire de Paris, je voulais juste dire que les projets parisiens ne me rassurent absolument pas et le fait que la Ville de Paris mette à notre disposition ses services d'urbanismes m'inquiète énormément. J'espère qu'on saura aller chercher l'inspiration ailleurs que dans les services d'urbanisme de la Ville de Paris. Par ailleurs, j'ai découvert un certain nombre de projets dans la presse nationale. Je dis que Paris est une très belle ville qui ne mérite pas d'être massacrée comme elle l'est, à travers les projets découverts dans le Figaro par exemple.

*Réactions.*

**M. le Président.**- Il faut raison garder dans ce genre de projet. Si le Plessis-Robinson ne veut pas participer, il ne participera pas. La liberté totale existera.

Il n'y a pas d'entente particulière entre la Maire de Paris et moi, je te rassure tout de suite.

Je travaille par rapport à des idées qui me sont proposées et qui, en l'occurrence, me sont proposées dans le cadre d'une idée que j'ai eue. C'est moi qui ai eu l'idée de faire l'opération « Inventons Paris ». Je suis à la recherche d'une logistique que je n'ai pas ; la Ville de Paris me propose sa logistique. Cela me plaît bien. Ce n'est pas l'équipe d'urbanisme de la Ville de Paris qui fait le projet, ce ne sont pas les architectes de la Ville de Paris.

Si vous ne voulez pas de projet, vous n'en aurez pas. Je trouve qu'il y a un foisonnement d'idées et un bouillonnement d'intelligence avec des architectes nouveaux qui peuvent s'inscrire. Dès lors qu'un Maire a un terrain à proposer dans cette logique que l'on propose, on peut faire germer de très beaux projets. Si les projets ne nous plaisent pas, on ne les fera pas. On propose simplement une logistique qui se met à la disposition des mairies. Ceux qui ne veulent pas l'adopter ne l'adopteront pas, il n'y a aucun souci là-dessus, et la Métropole qui a le pouvoir de faire beaucoup de choses n'imposera pas aux Maires les choses qu'ils ne veulent pas accepter.

On va lancer ce projet, faire bouillonner les idées et j'espère qu'on aura rapidement des résultats.

Je voudrais dire encore deux choses.

J'ai un point de vue précis sur les indemnités, je m'en suis expliqué devant le Bureau et je remercie le Bureau d'avoir, à l'unanimité, accepté la proposition que j'ai faite.

Je considère que nous sommes en création, en construction, que la Métropole ne fonctionne pas encore. Si je n'ai pas proposé aujourd'hui, comme la loi devait nous autoriser à le faire, une délibération pour voter les indemnités, c'est parce que le Bureau a accepté qu'on ne se vote pas d'indemnité, qu'on démontre aux Franciliens que nous sommes raisonnables et sages pour nous mettre au travail, pour travailler. Quand les instances seront en situation de fonctionner, dans le délai que la loi nous laisse, à condition de respecter le délai, nous voterons des indemnités. Je pense qu'une telle décision honorera le Conseil Métropolitain et

démontrera aux Franciliens qui sont dans notre aire de responsabilité que les élus commencent d'abord à travailler avant de réfléchir à se voter des indemnités.

Je vous demande d'accepter ce principe de manière unanime afin que les journalistes comprennent que nous sommes tous en phase avec ce genre de proposition.

*Applaudissements*

M. Boulard a demandé la parole.

**M. BOULARD.**- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, parmi nos décisions de ce matin, celle que vient de nous annoncer le Président est une décision de bon sens qui fonde la légitimité de notre institution. Le bon sens car les deniers publics sont rares. Le bon sens car nous commençons à peine notre travail et le bon sens car la politique n'est pas un métier salarié, mais reste bien une fonction au service de nos concitoyens.

Je suis convaincu que la Métropole du Grand Paris est l'institution d'avenir de la région parisienne, qui nécessite déjà une implication forte de tous les conseillers et sans attendre la fin de notre installation.

Monsieur le Président, mes chers collègues, oui, cette première décision fait honneur à la Métropole du Grand Paris et à l'engagement politique.

Je vous remercie.

*Applaudissements*

**M. LECLERC.**- Je voulais dire que nous sommes d'accord avec cette décision, mais je ne voudrais pas qu'elle fasse croire aux habitants d'Ile-de-France que les élus n'ont pas besoin de moyens pour exercer ces mandats. Il y a des élus salariés qui prennent des heures, qui ne sont pas tous écrêtés comme ici dans cette salle et qui ont besoins de moyens. Par ailleurs, les groupes politiques ont besoin de moyens pour suivre l'ensemble des dossiers.

Nous sommes d'accord pour que cela soit fait à la rentrée, quand la Métropole sera en ordre de marche, mais la question des moyens pour les groupes et les élus est importante pour que la démocratie fonctionne. Sinon, on sait que c'est l'appareil administratif qui a le pouvoir. Je vous remercie.

### *Applaudissements*

**M. le Président.-** Je peux garantir que l'appareil administratif n'aura pas le pouvoir, c'est nous qui dirigeons. Tu peux faire la grimace, c'est nous qui dirigeons.

**M. LECLERC.-** Je revendique le droit de venir te contrôler.

**M. le Président.-** Tu peux venir me contrôler, y compris dans ma Mairie.

M. Brétilon a la parole.

**M. BRETILLON.-** Je voudrais vous remercier très sincèrement de la communication que vous nous avez faite et des propositions que vous avez formulées. Il faut donner corps à la Métropole, c'est ce que nous souhaitons faire, chacun avec ses diversités et la représentation de ses territoires et de ses sensibilités. J'entends que le mode de relation avec la Région se précise, c'est une bonne chose. On peut vous en donner acte. Il faut que nous comprenions comment tout ceci peut se mettre définitivement en place.

De la même façon, vous avez formulé une proposition sur la méthode quant à l'élaboration d'un projet territorial métropolitain, étape majeure. Pour bien réussir sur l'ensemble des axes de travail, il me semblerait nécessaire à l'avenir que nous disposions à l'avance d'une note de méthode et d'orientation qui permette que nous ayons, ensemble, le débat dans les différents groupes et que nous venions à la séance avec un moment de débat un petit peu plus construit même si, je suis prêt à vous donner acte qu'il faut bien commencer. À l'avenir, une note d'orientation serait utile.

Je viens aussi sur le besoin qu'il y aura de hiérarchiser les priorités. Le programme de travail que vous avez décrit est très vaste. C'est bien d'être ambitieux. Nous avons conscience qu'il faudra hiérarchiser en fonction du budget. Il faudra recroiser tout cela, au moment du débat d'orientation budgétaire.

Enfin, s'agissant des moyens des groupes politiques et des questions indemnitaires, tout ceci doit être traité sans démagogie. La démocratie a tout de même un coût et il est nécessaire que dans les groupes, nous ayons quelques collaborateurs qui puissent organiser le travail, nous permettent d'avoir les informations au préalable. L'exécutif jouera tout son rôle, mais

cela suppose que dans une assemblée où chacun pèse sa voix, nous ayons à l'avance le temps et les moyens de nous organiser.

S'agissant des indemnités, je suis cumulard, ce n'est pas le cas de tout le monde. Un certain nombre d'élus se sont trouvés dans des territoires où il y a moins de Vice-Présidents qu'il n'y en avait dans les intercommunalités avant. Notamment pour les villes moyennes, il y a eu des divisions par deux ou trois. Les élus ont parfois fait le choix de se répartir les responsabilités et la question des indemnités n'est pas une question annexe. C'est pour cela que je voulais plaider pour eux, il faut le prendre en compte car si on veut que les élus passent un peu de temps, il faut qu'ils aient un minimum d'indemnisation. Ce qu'ils font ici, ils ne le font pas ailleurs. Il faut regarder cette question en toute responsabilité, en ayant conscience que nous devons économiser les deniers. Il faut permettre à un certain nombre d'exercer leurs responsabilités dans de bonnes conditions.

Merci.

**M. le Président.**- Je suis tout à fait d'accord avec toi et je n'ai jamais dit qu'il ne fallait pas verser d'indemnités. Ne rentrons pas dans un débat qui n'a pas lieu d'être. J'ai simplement dit que tant que la Métropole n'était pas en ordre de marche, il ne serait pas normal de demander de verser des indemnités. Je vous remercie d'accepter le principe.

Sur les groupes, tu as raison, mais les moyens des groupes sont liés au vote des indemnités. Donc, quand on aura voté le budget, ensuite déterminé les indemnités, on déterminera les moyens des groupes. C'est vrai, il ne faut pas se faire d'illusions, il n'y aura pas énormément de moyens pour les groupes. On ne peut pas consacrer des moyens considérables dans un budget qui n'est pas très élevé.

Oui, on va essayer de déterminer des collaborateurs pour les groupes. Je ne sais pas s'il y en aura plusieurs par groupe, je ne suis pas en mesure de le dire. Il paraît légitime de le demander, mais je ne le dirai que lorsqu'avec Gilles Carrez, Denis Badré et toute l'équipe finance, on aura décortiqué le budget tel qu'on peut l'imaginer en 2017 car 2016 est déjà passé.

S'agissant de la note d'orientations préalables, c'est une très bonne idée, on va la mettre en œuvre. Là aussi, il y a un problème humain et un problème de collaboration. Je vous le

répète, il n'y a pas d'administration structurée derrière nous. Cela va durer comme cela jusqu'au mois de juin. Il faut savoir que la mission de préfiguration a fait un travail remarquable. Je les remercie à nouveau, ainsi que le Préfet Lucas. S'ils n'étaient pas là, je ne sais pas comment je ferais. Dans quelques semaines ou mois, ils ne seront plus là.

Mme Bridier a demandé la parole

**Mme. BRIDIER.-** Je voulais également dire, car c'est un sujet qui fait réagir l'ensemble des groupes, la question des indemnités, qu'au nom du groupe écologiste, nous vous avons en effet donné notre accord, bien évidemment, pour reporter la mise en place de ces indemnités. Il n'était pas question qu'avant le rythme de croisière de la Métropole, ce soit une des premières choses que nous votions. En effet, il faut regarder cette question sans tabou et sans démagogie. C'est aussi parce que beaucoup d'entre nous sommes encore employés que ces indemnités servent à quelque chose, pour nous consacrer à notre mandat. Nous voterons ces indemnités pour une mise en place reportée dès le mois de juillet. Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, tout ceci est très positif et je vous remercie de votre soutien. Nous sommes d'accord.

Dernier point, hier, j'ai assisté à une manifestation extrêmement importante, le lancement de la candidature de la Ville de Paris pour les Jeux Olympiques. Au delà de la volonté de la Ville de Paris et des soutiens dont elle bénéficie, il serait bien que la Métropole vote un vœu de soutien à la Ville de Paris, à Bernard Lapassé, à Tony Estanguet, qui ont fait des interventions remarquables au nom du comité d'organisation et à la Ville de Paris à travers la Maire de Paris ici présente qui supporte cette candidature.

Je vous demande de voter à main levée.

7 voix contre.

3 abstentions.

**Le vœu de soutien est adopté.**

**M. le Président.-** Je trouve que cela a de l'allure que la Métropole soit aux côtés de la candidature. Tony Estanguet a fait un discours remarquable qui a bluffé tout le monde. C'est un triple champion olympique. Cela vaut le coup de les soutenir.

Prochain conseil, le 11 mars à 9 heures.

Merci à chacune et chacun d'entre vous. Bonne journée et bon week-end.

***La séance est levée à 11 h 30.***

**Le Président**

**Le secrétaire de séance**

**Patrick OLLIER**

**Ivan ITKZOVITCH**

Annexe : Déclaration du groupe Front de gauche et citoyen-nes

## **Déclaration du groupe Front de gauche et citoyen-nes**

**Séance du conseil Métropolitain du 18 février 2016 –**

**Patrice Leclerc, maire de Gennevilliers, président du groupe Front de gauche et citoyen-nes**

Avec cette séance la Métropole du Grand Paris prend ses premières délibérations d'intérêt public. Un mois et demi après sa création, les maires de la Métropole, avec votre présidence, réussissent pour l'instant à mettre en place cet OVNI politique, qui ne cherche pas à supplanter les communes et territoires.

La décision de verser très rapidement les attributions de compensation montre cette volonté de respecter les échelons au plus près des citoyens. Elle montre la préoccupation en même temps que nous construisons la Métropole que les communes et territoires fonctionnent au mieux. Cela malgré une construction législative des plus qu'hasardeuse, voire dangereuse pour les finances des communes et des Territoires.

Notre groupe a souhaité que la lutte contre les inégalités territoriales apparaisse dans les délégations. Vous l'avez accepté et nous vous en remercions.

Nous apprécions la volonté collective de construire une Métropole, comme cela ne se fait nul part ailleurs, c'est à dire, tout en prenant en compte le fait majoritaire, (la droite est majoritaire dans la Métropole), nous avons décidé ensemble de gérer en syndicat de communes, respectueux de chaque collectivité, de partager les responsabilités de l'exécutif entre les différentes grandes sensibilités politiques qui composent notre conseil métropolitain. C'est un pari, c'est un beau pari !

Nous avons conscience que cela ne sera pas un long fleuve tranquille. Cette décision n'effacera pas nos oppositions politiques. Je pense à la question de la lutte contre les inégalités sociales et spatiales, à la nécessaire construction de logements sociaux dans toutes les villes et dans des proportions importantes, je pense à la place du service public, à la culture, contre la marchandisation de la société, à la place des citoyens dans les prises de décisions.... Je pense au développement de l'industrie ... J'arrête là l'énumération, mais elle pourrait être longue.

Cette conception de respect des collectivités locales composant notre conseil métropolitain veut dire qu'aucun maire ici, aucun conseiller métropolitain ne peut imposer à une collectivité locale quelque chose sur son territoire qu'il ne voudrait pas. C'est ce mode de fonctionnement qui nous a conduits à accepter de participer à l'exécutif. Un fonctionnement qui n'est pas une métropole centralisatrice et austéritaire, mais une métropole coopérative de ville. Si cette règle du jeu changeait, nous ne resterions pas dans l'Exécutif.

Cela veut donc dire aussi, à notre avis, que l'Etat doit garder ses prérogatives, ses moyens d'intervention pour débloquer, par exemple, la construction de logements sociaux partout, il en a les moyens de par la loi aujourd'hui.



Soyons vigilants. La Métropole ne peut être le prétexte aux réductions des financements d'Etat. Elle devra contribuer à inventer de nouvelles règles internes de solidarité financière pour remplacer l'actuel FSRIF, et ne pas se laisser faire face aux baisses de

DGF qui provoquent une mise en concurrence plus vive entre les territoires et au sein de ceux-ci.

Nous faisons aussi le pari de l'intelligence en nous disant que nos confrontations de point de vue et de pratiques ici, pourront permettre de faire avancer des dossiers concrets pour les habitants. Aussi, tout en respectant notre mode de fonctionnement pluraliste, le groupe Front de gauche, comme certainement tous les autres groupes, ne taira pas ses conceptions, ne gommara pas son originalité lié à sa perception des enjeux de société qui vise à mettre l'humain au centre des préoccupations. Par contre, nous apprendrons à travailler avec toutes et tous sur ce qui tout ce qui permettra de mieux répondre aux besoins des habitants des communes formant notre Métropole du Grand Paris.